



# Les « mois » : le grand huit ?!

## Introduction

### 1°) présents



**a) Présidence :** cette commission était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A2. La séance a été ouverte à 9h30.



**b) siégeaient les 5 organisations syndicales (OS) représentatives :** CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA & USD-FO.



**c) secrétariat adjoint :** (pour les syndicats) : USD-FO.



### 2°) Préalables

**a) CGT (déclaration – thématiques principales) :**  
 → retard dans la tenue de cette CAPC de recours C2, qui est la 1<sup>ère</sup> de l'année.  
 → Dans l'appréciation générale, le qualificatif « bon » est minoré, car situé juste après la note d'alerte.



**b) Réponses du président :**  
 → une CAPC spéciale recours se tiendra sur 2 jours en juillet : les mercredi 5 et jeudi 6 juillet.  
 → « si "bon" c'est juste avant la note d'alerte, c'est comme un avant deux : c'est mathématique ».



## I – approbation de Procès-Verbal



**vote :** Pour unanime : parité syndicale et parité administrative.



## II – Tableau d'Avancement (TA) 2017 au grade de C1

### 1°) Rappel des conditions statutaires

- être depuis un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon de contrôleur,
- avoir 5 ans de services en catégorie B au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du TA,
- avoir au moins une cadence d'avancement moyenne l'année précédente,
- ne pas avoir subi une sanction disciplinaire non amnistiée ou d'une certaine gravité.

### 2°) Statistiques

| Les agents  | Années       |        |        |         |               | Évolution 2013-2017           |
|---|--------------|--------|--------|---------|---------------|-------------------------------|
|   | 2013         | 2014   | 2015   | 2016    | 2017          |                               |
| <b>Promouvables</b> (= ayant vocation)  | 611          | 511    | 381    | 479     | 581           | -4,91%                        |
| <b>Exclus</b> pour motifs disciplinaires et/ou d'insuffisance professionnelle | 8            | 7      | 8      | 6+1 HC* | 10 + 1 HC*    | +37,5%                        |
| - propositions initiales de la haute administration                           | 7            | 9      | 9      | 6+1 HC* | 11 + 1 HC*    | +71,43%                       |
| - suite à interventions syndicales : - réintégrations dans le TA              | 1            | 2      | 1      | 0       | 1             | =                             |
| - encouragement pour le TA suivant  | 1            | 1      | 0      | 0       | 0             | -100%                         |
| <b>Promus</b>   | 223          | 195    | 178    | 176     | 161           | -27,81%                       |
| dont présents sur le TA de l'année précédente en LC, prioritaires absolus     | 12           | 22     | 20     | 12      | 16            | +33,33%                       |
| % <sup>age</sup> <b>promus / promouvables</b>                                 | <b>36,5%</b> | 38,16% | 46,72% | 36,74%  | <b>27,71%</b> | <b>-24,08%</b><br>(-8,79 pts) |

\* HC = hors classement

## 3°) Focus sur les exclusions

11 agents ont été écartés du tableau :

- 2 pour incarcération.
- 5 pour faire l'objet de blâmes datant de moins de 3 ans.
- 3 pour exclusion temporaire des fonctions.
- 2 où l'enquête administrative est en cours (1 suite à jugement d'un tribunal correctionnel ; 1 pour coups et blessures...).
- 1 agent avait été proposé par son DI, mais signalé par le bureau A1 en raison de sanctions disciplinaires. Les OS ont argué que les faits reprochés étaient anciens (2008) et que depuis le dossier de l'agent était exemplaire. Le président en a tenu compte et a intégré l'agent.

## 4°) Le vote

- La CGT, la CFDT et l'UNSA ont voté CONTRE.
- SOLIDAIRES s'est ABSTENU  
→ explication : le rang de classement a été respecté, les exclusions pour motifs disciplinaires sont statutaires (si pour un certain nombre c'était plus que compréhensible (!), au vu des éléments dont nous disposions, plusieurs dossiers méritaient à notre sens bienveillance).
- L'USD-FO a voté POUR ce tableau. L'administration également a voté POUR, le tableau a donc été entériné.

## III – Recours en évaluation (ex-notation) 2016 des C2

### 1°) Statistiques

#### a) Mois disponibles

Dès le début de la CAPC, M. LOPES a indiqué disposer d'un total de 49 mois pour encore « une bonne centaine » de recours, sachant que 20 + 1 recours devaient être étudiés ce jour, les autres lors de CAPC ultérieures. Ce qui laissait une provision d'environ 8 mois à cette CAPC.

#### b) Nombre de recours

20 recours étaient prévus à l'ordre du jour. Mais nous apprîmes la veille, lors de la préparation à la DG, qu'était ajouté un dossier en provenance d'une des directions sises en Île-de-France. Un dossier transmis par sa direction d'origine pourtant plusieurs mois auparavant...

### 2°) Bilan

#### a) Types de recours

- 1 recours concernait la phraséologie et la cadence d'avancement (il sera examiné ultérieurement),
- 1 recours portait uniquement sur la phraséologie,
- 19 recours ne concernaient que la cadence d'avancement.

#### b) Report

L'examen d'1 cas a été remis à la prochaine CAPC parce que les éléments d'information en provenance de la direction étaient insuffisants.

#### c) Décisions définitives

- 8 agents ont été récompensés chacun d'un mois.
- des 2 recours sur la phraséologie, 1 seul a donné lieu à modification, à l'extrême marge.


### 3°) Commentaires

**Les Hauts-de-France, haut la main ?!** Sur 5 recours en provenance de cette direction, 3 avaient un avis favorable de leur DI pour l'obtention d'un mois en CAPC. Résultat : les 3 recours ont obtenu rapidement un mois en CAPC ! Et un 4<sup>ème</sup> a pu obtenir satisfaction suite à intervention intersyndicale.

**Déjà 1 mois en locale ? 0 de plus en centrale !**  
Même très bons, même s'ils n'avaient pas eu beaucoup de mois les dernières années, tous les dossiers ayant eu déjà un mois localement ont été rejetés en CAPC. Critère de gestion ?

**Le bon mot du président ?**  
« "Très bon" ne veut pas dire distribution d'un mois vous savez ». Les collègues contrôleurs ayant la case « bon », cochée dans la nouvelle rubrique appréciation générale, apprécieront cette précision...

**« Exceptionnel » le CO ?** Pour 2017 tels DI ont déjà répondu par la négative, annonçant cocher cette case pour les seuls SU ayant fait une saisie exceptionnelle...

 **SOLIDAIRES Douanes** était représenté par **Edwige Yot (titulaire), Fabien Milin (suppléant) et Sylvain Ancelet (expert)**. Pour toute question, n'hésitez pas à les contacter.